

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3546

Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'un local du domaine privé à titre gratuit situé 10 bis - 12 bis place Abbé Pierre à Lyon 9e, au profit du groupement d'intérêt public (GIP) "Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon" – Ensemble Immobilier n° 09327

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3546 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT D'UN LOCAL DU DOMAINE PRIVE A TITRE GRATUIT SITUE 10 BIS - 12 BIS PLACE ABBE PIERRE A LYON 9E, AU PROFIT DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) "MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE LYON" – ENSEMBLE IMMOBILIER N° 09327 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 décembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis la démolition du centre administratif et la relocalisation de ses occupants en 2015, la Ville de Lyon met à disposition, temporairement, du groupement d'intérêt public (GIP) « Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) de Lyon », des locaux du domaine privé à titre gratuit situés 227-229 avenue du Plateau à Lyon 9^e, au pied de la tour panoramique de la Duchère, pour son antenne du quartier de la Duchère, dans l'attente d'une relocalisation définitive prévue début 2018.

Les missions de la MDEF de Lyon, constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), consistent à :

- Observer la situation de l'emploi et anticiper les mutations économiques du territoire.
- Contribuer à la coordination des actions du service public de l'emploi et participer, en complémentarité avec Pôle Emploi, avec les réseaux spécialisés et avec les acteurs locaux, dans le respect des compétences de la Région et de la Métropole :
 - accueil, information, orientation et accompagnement des personnes à la recherche d'une formation ou d'un emploi ;
 - développement de l'activité et de l'emploi ainsi que l'aide à la création et à la reprise d'entreprises.
- Contribuer au développement de la gestion territorialisée des ressources humaines.
- Mener également des actions d'information et de sensibilisation aux phénomènes des discriminations à l'embauche et dans l'emploi ainsi que des actions relatives à l'égalité professionnelle et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

La MDEF propose donc un service d'accompagnement visant à favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi des populations les plus en difficulté. Son fonctionnement est fondé sur la complémentarité des compétences et des ressources avec Pôle emploi et entre les acteurs locaux dans les domaines de l'accès à l'emploi et à la formation, de l'insertion professionnelle et du développement de la création d'activités.

De manière à répondre efficacement et durablement aux besoins de l'antenne de proximité de la MDEF de la Duchère, antenne qui sera d'ailleurs mutualisée et regroupée avec celle de la Mission locale de Lyon actuellement installée rue Roger Salengro dans le quartier de Vaise, je vous propose que soit mis à disposition de la MDEF les locaux dont la Ville de Lyon

est propriétaire, situés 10 bis -12 bis place Abbé Pierre à Lyon 9^e et représentant une surface de 1 021 m².

Ces locaux étant situés juste au-dessus de la Maison de la Métropole du quartier de la Duchère, cette relocalisation conjointe des antennes de la MDEF et de la Mission locale du 9^e arrondissement facilitera les complémentarités entre services et les démarches des personnes concernées.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, hormis les dépenses des consommations de fluides qui seront à charge du GIP-Maison de l'emploi et de la formation de Lyon. Pour information, il est précisé que la valeur locative annuelle est estimée à 141 150 €/an.

Compte tenu de l'intérêt des actions qu'elle conduit, il paraît important de poursuivre le soutien de la Ville de Lyon en renouvelant la mise à disposition du local précité dans le cadre d'une nouvelle convention et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le groupement d'intérêt public Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, concernant le local situé 10 bis – 12 bis place Abbé Pierre à Lyon 9^e, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Anne-Sophie CONDEMINE